

HOMMAGE

Lorsque je me suis enhardi à sonder Patrick Daillier sur ses souhaits pour les « festivités » qui marqueraient son départ à la retraite, la réponse immédiate et cinglante a été : « Pas de mélanges ». Connaissant sa modestie et son absence totale de vanité, je n'en fus pas étonné – et je m'en suis réjoui : le genre frelaté des mélanges empoisonne la vie académique ; tout le monde en reçoit et personne ne les lit ; mais vingt collègues ou plus perdent un temps précieux pour écrire un papier que le récipiendaire lui-même oublie souvent de feuilleter ! Excellente réponse donc, et qui fait de Patrick un membre d'honneur éminent d'un club que j'ai fondé et qui, malheureusement, n'attire pas les foules : le *Club des sans mélanges*.

Point de mélanges donc – mais quoi ? Car il n'était pas question pour tous ceux dont la vie universitaire a été marquée par ce savant discret, comme étudiant, comme doctorant, comme collègue, de ne pas lui manifester leur amicale estime. La solution est venue d'une triade de brillants anciens thésards du tout frais retraité, Myriam Benlolo-Carabot, Ulaş Candaş et Eglantine Cujo, qui ont eu l'idée d'un « vrai » livre, sur un « vrai » sujet utile – des « anti-mélanges » en quelque sorte qui feraient le point sur la confluence du droit international et du droit européen, les deux disciplines auxquelles le récipiendaire a consacré toute sa vie professionnelle, en maîtrisant parfaitement l'une et l'autre sans jamais perdre pieds.

Je laisse à ses trois directeurs le soin de présenter cette remarquable publication – remarquable autant que je peux en juger : n'est pas Daillier qui veut et son goût pour le droit communautaire est toujours demeuré une énigme pour moi. J'ai déjà bien du mal à me tenir à flots avec notre cher droit international et je ne l'aurais pu sans la complicité amicale, vigilante et exigeante du dédicataire de cet ouvrage et sa maîtrise de l'informatique juridique, dans laquelle il fut pionnier avec l'élaboration de sa base de données en droit international, « Thucydide » puis « Eurydice ».

C'est à lui que l'épouse et le fils du regretté Nguyen Quoc Dinh se sont d'abord adressés pour perpétuer son traité de *Droit international public*, promis à un bel avenir si sa mort prématurée n'était pas intervenue peu après la publication de la première édition. Patrick m'a fait l'amitié de m'associer à cette entreprise gratifiante mais ardue et, parfois tyrannique. Pour différents que nous soyons, nous nous sommes formidablement complétés : tout en étant attentif aux évolutions du droit international, il a souvent freiné mes ardeurs et mes enthousiasmes pour ce qu'il prenait – parfois (pas toujours !) à juste titre – pour des effets de mode. Moins que moi il croit à la célèbre maxime de Giraudoux qui voyait dans le droit la meilleure école de l'imagination, mais il a toujours su allier esprits de finesse et de géométrie. Et il a accueilli avec chaleur notre troisième compère qu'est maintenant Mathias Forteau.

HOMMAGE

L'aventure du « *Nguyen Quoc Dinh* » n'est pourtant que la partie la plus visible de notre vieille et indéfectible amitié. Notre compagnonnage remonte à 1968-1969. Patrick était l'assistant de la très redoutable (et très respectée) Madame Bastid dont j'étais, cette année-là, un étudiant de DES (l'ancêtre de notre master 2) ; « soixante-huitard » convaincu, je n'étais pas un étudiant particulièrement facile. Mes enseignants ne m'en ont pas tenu rigueur et c'est de cette année agitée qu'est née mon amitié avec Patrick Daillier et notre fidélité commune à Madame Bastid (on ne disait affectueusement « Suzanne » qu'en catimini : la grande dame en imposait à tous !), qui fut notre patronne de thèse à tous deux.

Ensemble aussi nous avons réussi l'agrégation en 1974 – lui, mieux que moi ! Et, tandis que je devais m'exiler quelques années en Algérie – un exil heureux d'ailleurs – Patrick était nommé à Brest et, très vite, élu Doyen, avant de gagner la capitale bretonne où il a initié des générations d'étudiants aux joies des droits international et communautaire avant d'être nommé directeur des études à Saint-Cyr-Coëtquidan. Sa femme Françoise y enseignait aussi et je soupçonne qu'il a tiré de son passage chez les militaires de grandes satisfactions – il a un côté bon soldat austère !

Mais ce n'est pas la seule facette de sa riche personnalité : à un humour pince-sans-rire, il allie une grande humanité qui en fait un professeur populaire auprès des étudiants (alors même que l'ésotérisme du savant les désarçonne parfois) et un collègue estimé et aimé. Quand enfin il a rejoint Nanterre tout en restant attaché à sa Bretagne d'adoption, le « turbo-prof » n'en n'est pas moins devenu l'une des personnalités marquantes et influentes de cette Faculté (pardon : fidélité à mai 1968 oblige, on dit « UFR »...). Et il a accepté la lourde charge de directeur du Centre de Droit international de Nanterre (le CEDIN) qu'il a dirigé avec bonhomie et efficacité de 2001 à 2008 : sous sa houlette, le Centre, dont il a encouragé et sans doute accentué l'atmosphère conviviale et solidaire, a conservé son « A+ », que son successeur, Jean-Marc Thouvenin, s'emploie efficacement à préserver.

Le professeur émérite qu'il est devenu, après avoir formé des générations d'étudiants, se tient en retrait mais il demeure attentif à ce que nous faisons et nous savons qu'il est toujours prêt à nous conseiller – même si les courriels laconiques dont il ne nous inonde pas, tiennent souvent plus de l'oracle pythique que du roman-fleuve...

« Un ami, un véritable ami, c'est aussi un témoin, quelqu'un dont le regard permet d'évaluer mieux sa propre vie, et chacun depuis vingt ans avait sans faillir, sans grands mots, tenu ce rôle pour l'autre. » (E. Carrère). Patrick, mon ami, mon frère si dissemblable, tu as été l'un des « grands témoins » de ma vie depuis plus de quarante ans... Tu m'as dédié l'un de tes articles comme à « l'accompagnateur de toute ta carrière » ; tu l'as été de la mienne. Je suis heureux que tes élèves aient pris l'initiative de cet ouvrage qui te ressemble et qui te rend un si juste hommage. Merci d'être ce que tu es.

Alain PELLET,
le 24 juillet 2012